

Calendrier

FORMATIONS VOLTA

Nous continuons d'organiser ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

Toutes les provinces

BA4 Instructions de base en sécurité pour les installations électriques - personnes averties

BA5 Electriciens

VCA Formation de base (examen écrit)

VCA Formation de base (examen lu : possible sur demande)

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

Toutes les provinces

L'éclairage LED de la conception à l'installation

AREA (Allgemeine Regelung für Elektrische Anlagen)

BA4 Basisanweisungen für den Umgang mit elektrischen Anlagen - Informierte Personen

BA5 Elektriker

VCA Sicherheits Basisschulung der Arbeitnehmer im elektrischen Sektor

RGIE appliqué aux anciennes et nouvelles installations domestiques/résidentielles

Les schémas de liaison à la terre

Dimensionnement des câbles et conducteurs pour les installations BT

Protection contre les surintensités dans les installations BT

Calcul des courants de court-circuit dans les installations électriques BT

Coordination des dispositifs de protection - sélectivité et filiation (Installations BT)

Détection incendie selon NBN S21-100

Installation PV + Batteries domestiques et couplage au réseau

Bornes de rechargement - les chainons manquants

Instructeur d'entreprise - base

Instructeur d'entreprise - perfectionnement

Echafaudage roulant

Élévateur à ciseaux (1j expérimenté)

Élévateur à ciseaux (2j inexpérimenté)

Élévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux (1j expérimenté)

Élévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux (2j inexpérimenté)

Volta se lance dans l'e-learning !

Étudier à votre propre rythme et au moment qui vous convienne le mieux ? Ce sera possible dès cet automne, car Volta lance sa plateforme pour étudier en ligne.

Le coup d'envoi est donné avec l'e-learning 'Bornes de rechargement', mais d'autres thèmes suivront. Gardez donc un œil sur notre site et sur nos newsletters pour rester au courant.



Volta et le Cefora unissent leurs forces

La collaboration entre Volta et le Cefora signifie qu'en tant qu'employeur, vous pouvez inscrire gratuitement vos ouvriers à un certain nombre de formations proposées par le Cefora. Les frais de formation sont à la charge de Volta. De plus, vous pouvez gratuitement inscrire vos employés aux formations Volta. Dans ce cas-ci, c'est le

Cefora qui prend en charge les coûts de formation. Toutes les informations concernant cette collaboration ainsi que la liste des formations sont disponibles sur volta-org.be, plus précisément sous l'onglet *Formation et gestion des compétences*, sous *Cefora & Volta*. Votre conseiller régional peut également vous en dire plus.

VCA, possibilité d'examen avec lecture orale !

Volta propose deux formations VCA à partir de l'automne. Il s'agit concrètement d'une formation VCA de base avec examen écrit sur ordinateur, et d'une formation VCA de base avec examen écrit sur ordinateur, mais avec possibilité (sur demande) d'un examen avec lecture orale des questions dans un casque audio.

Concernant l'examen VCA, peu importe la formation à laquelle le participant s'inscrit - l'examen écrit est organisé de manière standard pour les deux formations. Attention : l'examen avec lecture orale des questions peut être demandé uniquement pour les formations qui le mentionnent clairement dans le titre.

Repérez vos futurs collaborateurs

Avec *Chercher un candidat*, le nouvel outil du Forem sur www.leforem.be, vous pouvez consulter des milliers de profils.

Entamez vos recherches en fonction du métier recherché, des compétences attendues, de l'expérience ... et obtenez une liste de profils correspondant à vos critères. Cet outil remplace l'application CV en ligne du Forem. Vos avantages ? Vous pouvez rechercher des profils sans dépôt

d'offres d'emploi préalable ; sélectionner rapidement des profils en fonction de leurs compétences, expériences ... ; consulter le rapport des profils reprenant les critères et leur adéquation à votre recherche ; contacter directement les candidats.

Intéressé ? Testez dès à présent le nouvel outil du Forem et trouvez votre candidat idéal en vous connectant à votre espace personnel.



Salvatrice Tranchina

salvatrice.tranchina@volta-org.be
0477 59 81 76

Bruxelles & Hainaut



Luc Dechany

luc.dechany@volta-org.be
0479 32 35 33

Brabant wallon & Liège



Pierre Massin

pierre.massin@volta-org.be
0493 40 60 45

Namur & Luxembourg

Formelec, Tecnolec et le FSE sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.



11

SEPTEMBRE
2018

transfo

Actualités du secteur électrotechnique
s'adressant aux employeurs

Le RGPD et le CV Formation

Que signifie le nouveau règlement européen sur la protection de la vie privée pour les employeurs ?

Depuis le 25 mai 2018, toute organisation qui traite des données à caractère personnel doit le faire conformément à la nouvelle réglementation européenne : le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Votre entreprise n'échappe pas à la règle : quiconque emploie du personnel, travaille avec des stagiaires et/ou des intérimaires, sert des clients particuliers, etc. utilise des données personnelles qui sont parfois transmises à des tiers (secrétariat social, Volta, ...).

La principale conséquence du RGPD concerne le CV Formation que vous devez, en tant qu'employeur, tenir à jour dans My Volta. Une des nouvelles directives stipule que lorsque vous transmettez des données personnelles à des tiers - en complétant ce CV Formation - le travailleur doit être au courant.

De plus, dans le cadre de cet échange entre vous et la tierce partie (Volta), il est également stipulé

quelles données personnelles vous devez tenir à jour dans le CV, ce que Volta peut en faire (ou pas). Tout cela est consigné en détail dans la CCT CV Formation/Banque de données formations sectorielles (numéro d'enregistrement 123947). Celle-ci fait office de contrat de sous-traitance. Par conséquent, votre entreprise et Volta ne doivent pas conclure un contrat distinct - cette obligation ne s'applique qu'entre le sous-traitant et le responsable du traitement (Volta est le destinataire qui opère comme responsable du traitement).

En savoir plus sur le RGPD ?

Contactez la fédération professionnelle ou l'Autorité de protection des données. Pour toute question sur le CV Formation, consultez votre conseiller Volta.

Des questions ou des plaintes au sujet de Volta et des données à caractère personnel ? Envoyez un e-mail à privacy@volta-org.be.

Éditorial

Au cours des derniers mois, le secteur électrotechnique a connu un véritable 'courant' de nouveaux développements et tendances. La nouvelle législation RGPD a eu un impact direct sur le CV Formation, le crédit-prime a été adapté ici et là et nous avons pu finaliser la collaboration avec le centre de formation Cefora. D'autre part, des innovations telles que le BIM (Building Information Modelling) permettent de réduire significativement le risque d'erreurs dans les projets. En d'autres termes : une foule de sujets intéressants pour ce transfo !

Peter Claeys,
Directeur de Volta

VOLTA
Carrefour de l'électrotechnique

Formelec, Tecnolec et le FSE unissent leurs forces et ensemble forment :
VOLTA, carrefour de l'électrotechnique

VOLTA
Carrefour de l'électrotechnique

Tel 02 476 16 76
Fax 02 476 17 76

Avenue du Marly 15/8
1120 Bruxelles

info@volta-org.be
www.volta-org.be

technologie formation personnel

Adaptations du crédit-prime

Comme vous le savez certainement, en tant qu'employeur, vous pouvez recevoir une prime si vous faites suivre une formation agréée par vos salariés. Ce crédit-prime a fait l'objet de quelques modifications – à votre avantage.

Tout d'abord, à partir de 2018, la base du calcul passe de 1 à 2 journées de formation par an (soit 16 heures au lieu de 8).

Cela signifie que vous avez désormais droit à 248 € de crédit-prime par collaborateur (SCP 149.01) et par an. Par ailleurs, les formations peuvent être agréées si elles

satisfont à un certain nombre de conditions spécifiques, que vous pouvez retrouver sur le site web de Volta (pertinence pour le secteur, durée de formation minimale de trois heures, ...).

En 2018, trois cas spécifiques ont été ajoutés à ces formations : **formation permis de conduire B (théorique et/ou pratique)**, une prime pour maximum 8 heures qui n'est versée que 1 seule fois par an pour un même salarié ; **les parcours de coaching** au sein de l'entreprise par un formateur externe ; et enfin, **l'apprentissage en ligne**, d'une durée minimale de

1 heure, proposé par un organisme de formation professionnelle. Pour cela, le salarié doit fournir un certificat de participation, délivré par l'organisme de formation.

En savoir plus sur ces modifications ?

Sur la page Formations avec un instructeur externe ou interne de notre site web, vous trouverez toutes les informations nécessaires. Les demandes de primes s'effectuent via My Volta. Bien entendu, vous pouvez consulter votre conseiller régional pour toute question.

Tout sur le BIM

Vous avez peut-être déjà entendu parler du BIM. Mais qu'est-ce que le Building Information Modelling, et quel est son impact sur notre secteur ?

Le BIM est une modélisation des informations 3D d'un bâtiment, à laquelle on ajoute des informations complémentaires (comme la résistance d'isolation thermique d'un mur, de sorte que les pertes de chaleur sont calculées automatiquement). Au début d'un projet, on détermine ce qui doit être inclus dans le modèle, et jusqu'à quel niveau de détail (LOD ou Level Of Detail). Tout ceci est ensuite transféré au gestionnaire du bâtiment.

Le BIM est axé sur la collaboration et le partage des informations afin de permettre une détection des éventuels problèmes avant la phase de construction ainsi qu'une réduction significative des coûts d'erreur dans un projet. Le modèle est donc géré de manière centralisée : au sein de ce Common Data Environment (CDE), les différentes parties peuvent procéder à des adaptations, après quoi le logiciel détecte les conflits ou les erreurs dans le modèle.

Il existe différents logiciels de modélisation BIM, chacun avec leurs propres points forts, faiblesses et prix. Il est donc parfaitement possible que dans le cadre d'un même projet, différentes parties travaillent avec différents logiciels (BIM ouvert). Dans ce cas, le modèle doit être exporté dans un format (IFC) lisible pour chaque logiciel. Lorsque toutes les parties travaillent avec le même logiciel, on parle de BIM fermé et les fichiers peuvent être échangés dans le format de fichier original du logiciel.

Nouvelle parution dans Cahier des Charges Type Wallon

En collaboration avec des spécialistes, Volta a pu réaliser une partie du Cahier des Charges Type Bâtiment (CCTB) en Région wallonne.

Le CCTB en est à sa 7ème version. Nous avons déjà publié des textes sur les dispositifs d'éclairages intérieurs et extérieurs, et les tableaux et installations électriques de base. Il s'agit de fournir un dictionnaire de travail pour l'écriture de cahier des charges.



Comme nous l'avons mentionné plus haut, le BIM est axé sur le partage des informations. Cela signifie que non seulement les grandes entreprises de l'électrotechnique doivent pouvoir 'BIMer', mais aussi les plus petites. Même si elles ne dessinent pas dans le modèle 3D – par manque d'expérience, de temps ou de personnel, par exemple. Dans ce cas, elles peuvent travailler avec un tiers qui adapte le modèle, qu'elles peuvent ensuite consulter via une visionneuse (gratuite). Ainsi, ces petites entreprises peuvent faire une bonne estimation de la difficulté de mise en œuvre (accessibilité, obstacle, etc.), des dimensions et du matériel requis, puis répercuter ces informations au tiers qui les intègre dans le modèle.

Quoi qu'il en soit, le BIM sera de plus en plus fréquemment exigé dans le cadre de projets. Aux Pays-Bas, il est déjà obligatoire dans les marchés publics, ce à quoi nous pouvons peut-être également nous attendre en Belgique.

Celui-ci permettra de générer un métré. La 7ème édition sera agréementée d'un chapitre sur le chauffage électrique travaillé avec les entreprises compétentes en la matière au niveau produits et installation.

Le Service Public de la Wallonie espère ainsi fournir un outil moderne, compatible avec le Building Information Modelling (BIM) (voir ci-dessus).

Comment trouver de la main-d'œuvre qualifiée ?

Vous recherchez désespérément de la main-d'œuvre qualifiée, mais les plans de formation et d'insertion proposés sont tellement compliqués à mettre en œuvre. Il y a suffisamment de demandeurs d'emploi sur le marché. Là où le bât blesse est qu'ils n'ont pas les compétences exigées par les entreprises de l'électrotechnique.

La première chose à faire est donc de les former. Cela fait des années et des années que le Forem propose des mesures encourageant ces formations. Malgré cela, les entreprises ne sont pas tout à fait satisfaites. Pour faire se rencontrer plus facilement les candidats et les entreprises, trois nouvelles mesures sont proposées par le Ministre de la Formation.

Il s'agit premièrement de 350 € attribué à tout demandeur d'emploi qui aura suivi et réussi une formation dans un métier en pénurie. Cette mesure sera

activée dès septembre. En plus, le Plan Formation Insertion actuel sera assoupli. Moins de contraintes administratives et de mise en œuvre pour les entreprises et ce dès 2019.

Troisièmement, pour les entreprises ou groupes d'entreprises qui ont besoin d'au moins 8 travailleurs pour une même fonction, le Forem leur proposera un service clef sur porte. A charge pour les entreprises d'engager au moins 80 pourcent des lauréats de la formation. Cette mesure est déjà d'application.

Pour plus d'infos, contactez le Forem : www.leforem.be. Si vous n'avez pas encore de conseiller privilégié, appelez le 0800/93 946.

Installation PV + Batteries domestique : couplage au réseau

Cette formation s'adresse aux installateurs en électricité qui sont confrontés avec des installations d'onduleurs 'en attente active', panneaux PV, batteries et UPS destinés à fonctionner en étant couplés ou non avec le réseau électrique (îlotage).

L'élaboration et la mise en service doivent en effet avoir lieu selon les règles de bonne pratique. A cette occasion, l'installateur est censé connaître les composants, leur fonction ainsi que les liens avec la normalisation.

Un panneau didactique interactif permet de visualiser la composition et le fonctionnement d'installations avec des onduleurs 'en attente active'. Nous expliquons de quelles manières différentes des batteries, panneaux PV et UPS peuvent être couplés au réseau. Nous discuterons des règles pour le dimensionnement et la sélection de composants pour de tels systèmes. Comme entre autres la réglementation et la sécurisation de ces systèmes. Nous présentons une vue d'ensemble sur les principaux paramètres et leur

impact sur le fonctionnement. Ce qui vous permet d'apprendre à installer et/ou paramétrer des composants de manière plus ciblée, de conseiller le client de manière plus adéquate. Ce qui est certainement appréciable, les batteries d'accumulation faisant de nos jours constamment parler d'elles dans les médias. Moyennant un approfondissement de la connaissance des composants (liés à des marques), il est tout à fait possible de réaliser une installation de base.

